

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Mise à jour des
autorisations de
programme et
crédits de paiement
(AP/CP) 2022
budget Eau

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Javier DE LA CASA,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET,
Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
08 septembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Sabine CHABERT à Denis BOUILLEUX, Brigitte BATIGNE à
Audrey GAIANI, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Philippe GREFFIER,
François DEMANGEOT à Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL à Jean-Pierre QUAGLIERI.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Eliane BOURGEOIS MOYER, Hubert CHARRIER,
Claire DARCHY, Prescillia GRANIER, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN,
Bruno PERLES, Henri POISSON, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES,
René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND ,

Signature

Secrétaire de séance : Giovanni ZAMAI.

Vu le budget primitif du budget de l'eau voté le 6 avril 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9

Monsieur le Président expose que lors du vote du budget, ont été voté des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de paiements (CP) pour le budget de l'eau.

Pour mémoire, cette approche budgétaire permet le vote d'une opération globale pluriannuelle dont le montant total Constitue l'AP.

Chaque tranche annuelle est constituée des CP qui sont ceux pris pour l'équilibre budgétaire.

Lorsqu'en cours d'année des CP doivent être réaffectés entre deux AP, cela ne nécessite pas de délibération si la répartition ne modifie pas le montant annuel des CP de l'ensemble des opérations, ni le montant total des AP. Il s'agit simplement d'un lissage d'opérations.

Par contre si le montant d'une AP doit être modifié un vote de l'assemblée est nécessaire.

Dans le cadre du budget de l'eau, une AP n° 20/055 a été votée pour les dépenses d'investissements pour événements imprévus. Le montant de cette dernière doit être revu, car la totalité des crédits de l'année pour ces travaux ont déjà été utilisés.

Parallèlement, l'opération 20/002 – Castelnaudary Travaux sur ouvrage abandon du réservoir de Cugarel - a pris du retard, et sans que son montant global soit changé, il est nécessaire de revoir le découpage annuel des CP, ce qui permet de rester à l'équilibre pour l'année 2022.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les AP/CP du budget de l'eau comme suit :

- augmentation de l'AP travaux imprévus n°20/055 : +70 000€, affectés en CP à l'année 2022 ;
- modification de la répartition des CP de l'AP Castelnaudary Travaux sur ouvrage abandon du réservoir de Cugarel n°20/002 : - 70 000€ 2022, + 70 000€ 2023.

	AP actualisée	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP n°20/055	+70 000€, soit 985 000€ (initialement 915 000€)	99 890€	341 703€	271 703€	271 703€
AP n°20/002	Inchangé – 600 000 €	3 866€	130 000€	466 134€	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification des AP/CP présentés ci-dessus sans que cela ne modifie l'équilibre budgétaire.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses des opérations à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220914-2022_118-DE

Berger
Levraut
2022-118

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 14 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Giovanni ZAMAI

Philippe GREFFIER